

Séance ordinaire
du 16 septembre
2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEIZIEME (16^e)
JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024)
À COMPTER DE 20 H 03 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40,
AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À MONT-JOLI**

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

ABSENT

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4

AUSSI PRÉSENTS

Mme Carole Raïche, directrice générale
Mme Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du
cabinet du maire
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
M. Steve Corneau, directeur des finances

Deux (2) contribuables

M. Jérôme Boucher et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de
l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

24.09.433

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue
au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui
nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside
la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les
Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent
avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le
procès-verbal.

24.09.434

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification

de l'avis de convocation.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024.

ADMINISTRATION

4. Proclamation – Semaine de la sécurité ferroviaire.
5. Comité de démolition : nominations.

FINANCES

6. Versement de dons : autorisation.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

7. Journalier – Service des travaux publics : employé permanent.
8. Formation – Particularités du domaine municipal pour les nouveaux cadres : autorisation.
9. Formation – Désincarcération : autorisation.
10. Formation – Pompier 1 : autorisation.

LOISIRS

11. Hockey mineur – Pont payant : autorisation.
12. Club de natation Les Espadons de Mont-Joli – Pont payant : autorisation.

TRAVAUX PUBLICS

13. Terrains du Parc industriel aéroportuaire Pierre-De Bané – Étude écologique pour l'obtention de la certification BNQ : mandat.
14. Plan de gestion des actifs municipaux-eau : engagement des élus municipaux.
15. Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage - Protocole d'entente pour la fourniture de services d'entretien occasionnels : autorisation de signature.

URBANISME

16. Règlement n° 2024-1517 : Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2009-1210 – Ajout des classes : 5834 – résidence de tourisme »; « 5836 – immeuble à partager »; « 5839 – autres activités d'hébergement » et « 5899 – autres activités dans le domaine de l'hébergement et la restauration » à la classe d'usage spécifiquement exclus à la grille des zones 349 MTF, 350 MTF, 352 MTF et 410 MTF : assemblée publique de consultation.
17. Règlement n° 2024-1517 : Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2009-1210 – Ajout des classes : 5834 – résidence de tourisme »; « 5836 – immeuble à partager »; « 5839 – autres activités d'hébergement » et « 5899 – autres activités dans le domaine de l'hébergement et la restauration » à la classe d'usage spécifiquement exclus à la grille des zones 349 MTF, 350 MTF, 352 MTF et 410 MTF : adoption du second projet de règlement.
18. Règlement n° 2024-1519 : Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) : avis de motion et adoption du projet de règlement.
19. Autorisation de la liste des travaux selon le Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA – 1017, boul. Jacques-Cartier.
20. Autorisation de la liste des travaux selon le Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA – 1588, rue J. Adalbert-Landry.
21. Affaires nouvelles.
 - 21.1 Camp de jour spécialisé - Acquisition de matériels : autorisation.

Ajout

21.2 Fondation de la faune du Québec – Demande d'aide financière : autorisations.

22. Période de questions.

23. Clôture et levée de l'assemblée.

24.09.435

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal du 3 septembre 2024, tel que rédigé.

ADMINISTRATION

24.09.436

PROCLAMATION – SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De proclamer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire du 23 au

29 septembre 2024.

24.09.437

COMITÉ DE DÉMOLITION : NOMINATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le 7 novembre 2022 la résolution n° 22.11.602 pour la nomination des membres du Comité de démolition;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres est échu et qu'il est opportun de nommer d'autres membres pour siéger sur le Comité de démolition;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal nomme Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière à titre de secrétaire et messieurs Martin Soucy, maire, Alain Thibault et Denis Dubé à titre de conseillers délégués afin de siéger sur le Comité de démolition pour une période d'un an tel que décrit au Règlement n° 2017-1367 sur la démolition des immeubles.

FINANCES

24.09.438

VERSEMENT DE DONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu quatre demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser le versement des dons suivant:

Organismes	Objet	Dons
Club des 50 ans et plus	location du sous-sol	300 \$ en service de location de salle Père-André-Boutin
Filles d'Isabelle	Venir en aide à différents organismes	50 \$
Club des 50 ans et plus	Semaine internationale des aînés	50 \$
Chambre de commerce	Hommage à nos bâtisseurs	2 000 \$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24.09.439

JOURNALIER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : EMPLOYÉ PERMANENT

CONSIDÉRANT la résolution n° 24.03.144 adoptée par le conseil municipal le 18 mars 2024, concernant l'embauche de monsieur Guertin Gauthier, à titre de salarié en période de probation;

CONSIDÉRANT le rapport, daté du 9 septembre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Guertin Gauthier soit nommé à titre d'employé permanent, comme journalier au Service des travaux publics conformément à l'article 4.01 b) de la convention collective Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) et ce, à compter du 28 septembre 2024.

24.09.440

FORMATION – PARTICULARITÉS DU DOMAINE MUNICIPAL POUR LES NOUVEAUX CADRES : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise l'inscription de madame Carole Raîche, directrice générale à la formation : Particularité du domaine municipal pour les nouveaux cadres et que les coûts d'inscription lui soient remboursés.

24.09.441

FORMATION – DÉSINCARCÉRATION : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise l'inscription de messieurs Mario Laroche, Yannick Pelletier, Hugo Mathey Ben Willms et William Labrie à la formation Désincarcération et que les coûts d'inscription leur soient remboursés.

24.09.442

FORMATION – POMPIER 1 : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise l'inscription de messieurs Yoan Roberge et Yan-Éric Pelletier à la formation Pompier 1 et que les coûts d'inscription leur soient remboursés.

LOISIRS

24.09.443

HOCKEY MINEUR – PONT PAYANT : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution n° 24.07.350 adoptée par la Ville de Mont-Joli le 8 juillet 2024 autorisant l'Association de Hockey mineur à organiser une activité de financement de type Pont payant le 5 octobre 2024;

CONSIDÉRANT la demande de l'Association de Hockey mineur de modifier la date de l'activité de financement pour le 19 octobre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli autorise l'Association de Hockey mineur à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 19 octobre 2024 de 9 h à 16 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Lavoie.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

24.09.444

CLUB DE NATATION LES ESPADONS DE MONT-JOLI – PONT PAYANT : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli autorise le Club de natation les Espadons de Mont-Joli à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 10 mai 2025 de 8 h à 16 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier, le boulevard Jacques-Cartier/Lavoie et le boulevard Jacques-Cartier/Rioux.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

TRAVAUX PUBLICS

24.09.445

TERRAINS DU PARC INDUSTRIEL AÉROPORTUAIRE PIERRE-DE BANÉ – ÉTUDE ÉCOLOGIQUE POUR L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION BNQ : MANDAT

CONSIDÉRANT QUE des analyses sont nécessaires pour répondre aux critères de la certification BNQ pour rendre les terrains du parc industriel prêts pour l'investissement;

CONSIDÉRANT QUE le consultant a terminé l'analyse de tous les documents des analyses antérieures afin de travailler sur les éléments manquants afin de répondre aux critères de la certification;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli mandate la firme LER Inc. pour réaliser une étude écologique pour l'obtention de la certification BNQ au montant de 14 371,88 \$ taxes incluses.

24.09.446

PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX-EAU : ENGAGEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que la Ville de Mont-Joli s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un Plan de gestions des actifs (PGA) en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

24.09.447

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE – PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN OCCASIONNEL : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Joseph-de-Lepage et la Ville de Mont-Joli désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. c.27.1) pour conclure une entente pour la fourniture de services d'entretien occasionnel;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raïche directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, le protocole d'entente à intervenir avec la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage pour la fourniture de services d'entretien occasionnel, laquelle valant comme si ici au long reproduite.

URBANISME

24.09.448

RÈGLEMENT N° 2024-1517 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2009-1210 – AJOUT DES CLASSES :

5834 – RÉSIDENCE DE TOURISME »; « 5836 – IMMEUBLE À PARTAGER »; « 5839 – AUTRES ACTIVITÉS D'HÉBERGEMENT » ET « 5899 – AUTRES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION » À LA CLASSE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS À LA GRILLE DES ZONES 349 MTF, 350 MTF, 352 MTF ET 410 MTF : ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le maire explique l'objet du règlement.

Aucun contribuable n'a posé de question.

24.09.449

RÈGLEMENT N° 2024-1517 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2009-1210 – AJOUT DES CLASSES : 5834 – RÉSIDENCE DE TOURISME »; « 5836 – IMMEUBLE À PARTAGER »; « 5839 – AUTRES ACTIVITÉS D'HÉBERGEMENT » ET « 5899 – AUTRES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION » À LA CLASSE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS À LA GRILLE DES ZONES 349 MTF, 350 MTF, 352 MTF ET 410 MTF : ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le second projet du règlement n° 2024-1517 : Règlement modifiant le règlement de zonage n° 2009-1210 – ajout des classes : « 5834 – résidence de tourisme »; « 5836 – immeuble à partager »; « 5839 – autres activités d'hébergement » et « 5899 – autres activités dans le domaine de l'hébergement et la restauration » à la classe d'usage spécifiquement exclus à la grille des zones 349 MTF, 350 MTF, 352 MTF et 410 MTF.

24.09.450

RÈGLEMENT N° 2024-1519 : RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller monsieur Robin Guy donne avis de motion avec dispense de lecture qu'il présente pour adoption le projet de Règlement n° 2024-1519 : Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le projet de Règlement n° 2024-1519 : Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

24.09.451

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT N° 2009-1216 SUR LES PIIA – 1017, BOUL. JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 1017, boul. Jacques-Cartier ont déposé une demande d'approbation au PIIA n° PIIA2024-12 pour le remplacement des fenêtres, des portes, du revêtement extérieur et des enseignes de l'immeuble afin de créer un nouveau local commercial;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est soumise au Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la demande n° PIIA2024-12 concernant l'immeuble situé au 1017, boul. Jacques-Cartier, pour le remplacement des fenêtres, des portes, du revêtement extérieur et des enseignes de l'immeuble afin de créer un nouveau local commercial.

24.09.452

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT N° 2009-1216 SUR LES PIIA – 1588, RUE J. ADALBERT-LANDRY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 1588, rue J. Adalbert-Landry, ont déposé une demande d'approbation au PIIA n° PIIA2024-13 pour la restauration du revêtement extérieur rose et le contour des fenêtres blanches en conservant leurs mêmes couleurs que celles existantes;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est soumise au Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la demande n° PIIA2024-13 concernant l'immeuble situé au 1588, rue J. Adalbert-Landry, pour la restauration du revêtement extérieur rose et le contour des fenêtres blanches en conservant leurs mêmes couleurs que celles existantes.

AFFAIRES NOUVELLES

24.09.453

CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ - ACQUISITION DE MATÉRIELS : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Roch Nadeau, directeur des loisirs à déposer une demande de financement de matériel auprès de l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent pour un montant de 10 000 \$ afin d'acquérir du matériel spécialisé pour le camp de jour spécialisé.

24.09.454

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage et la Ville de Mont-Joli sont partenaires dans le projet de sauvegarde du Lac du Gros Ruisseau;

CONSIDÉRANT QUE le plan de sauvegarde du Lac du Gros Ruisseau entraîne des coûts d'opération nécessitant de la main d'œuvre et le recours à des services professionnels tels que des biologistes;

CONSIDÉRANT QUE la subvention accordée par la MRC de La Mitis en vitalisation requière le dépôt d'une demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Claude Panneton, chargé de projet dans le cadre du dossier du Lac du Gros Ruisseau à déposer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli une demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec;

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ladite demande d'aide financière.

24.09.455

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.09.456

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 25

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière